

 <p>U.F.R. Droit et Science Politique</p>	<p align="center">MASTER DROIT-ECONOMIE-GESTION</p> <p align="center">Mention : « Droit économique et des affaires »</p> <p align="center">Responsables de la mention : Irina Parachkévova, Professeur, Eva Mouial, Professeur, Fabrice Siiriainen, Professeur</p> <p align="center">Spécialité à finalité professionnelle (M2) : Juriste d'affaires</p> <p align="center">Responsables : Eva Mouial, Professeur et Irina Parachkévova, Professeur</p>	 <p align="center">Offre de formation Master 2</p>
--	---	---

Master adossé au CREDECO (Centre de recherche en droit économique) Valbonne Sophia-Antipolis CNRS – GREDEG

Présentation et objectifs

Le Master 2 « Juriste d'affaires » a pour finalité d'offrir une formation juridique approfondie nécessaire à la conduite des affaires juridiques et contentieuses des entreprises. La formation vise, en premier lieu, à renforcer les connaissances dans tous les domaines du «Droit de l'entreprise» (Droit des sociétés, Droit des contrats, Droit fiscal, Droit des assurances, Droit de la propriété industrielle, etc.). Elle a, en second lieu, pour objectif de donner aux étudiants les savoirs faire nécessaires à une intégration rapide dans un cabinet ou dans les services juridiques d'une entreprise (étude de cas, conception de montages contractuels et sociétaires, rédaction de contrats, etc.).

Insertion professionnelle

La spécialité vise à former de futurs professionnels du droit (avocat en droit des affaires, juriste d'entreprise, juriste d'assurances, directeur administratif, chef de projet) aptes à mener à bien toute mission de conseil et d'assistance dans des branches aussi variées que le commerce, la finance, l'immobilier, la propriété industrielle, l'assurance, la banque.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Juriste d'affaires » est ouvert par priorité aux titulaires d'un Master 1 de droit (droit des affaires, droit privé, IUP). Il est néanmoins ouvert aux titulaires d'un Master 1 d'AES. **Sélection sur dossier et entretien.**

- **Dossier de candidature** à télécharger sur le site unice.fr/droit (« Comment s'inscrire ») :
à partir du 2 mai
- **Date limite** de dépôt des dossiers : **mi-juin (date précise : voir le site)**
- **Entretiens pour les candidats retenus sur dossier : fin juin et début juillet**
- **Résultat : juillet**

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 116) - Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.92.15.71.49 ou + 33 (0)4.92.15.70.63

Courriel : Master2-droit@unice.fr Web : unice.fr/droit

ou CREDECO - Tel. + 33 (0)4.92.15.70.88

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez ASURE Formation – Tel. + 33 (0)4.92.00.13.30 - Web : unice.fr/asure/.

Préparer le Master Juriste d'affaires en alternance

Il est possible de préparer ce Master **en alternance**, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Département Alternance : Tel. +33(0)4.92.15.71.57 –
Courriel : dep-alternance-droit@unice.fr.

Organisation générale

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des praticiens, du mois de septembre à fin mars. Un **stage en entreprise**, cabinet d'avocat ou collectivité publique, d'une durée de **3 à 6 mois**, vient compléter la formation.

Programme des études (sous réserve de modifications)

	Description de la formation	ECTS	Nombres d'heures
UE 1 – Cours communs à la mention « Droit économique et des affaires »			
	Technique contractuelle	2	20 h
	Anglais des affaires	2	20 h
	Contentieux des affaires	2	20 h
UE 2 – Cours obligatoires pour la spécialité			
Certaines matières sont mutualisées avec d'autres spécialités	Droit des sociétés approfondi	2	20 h
	Droit de la propriété intellectuelle approfondie	2	20 h
	Droit de la distribution	2	20 h
	Droit de l'entreprise en difficulté	2	20 h
	Fiscalité des affaires	2	20 h
	Droit des marchés publics	2	20 h
	Droit de la concurrence	2	20 h
	Droit bancaire et financier	2	20 h
UE 3 – Cours optionnels (3 au choix)			
Certaines matières sont mutualisées avec d'autres spécialités Ou :	Droit des investissements internationaux	2	20 h
	Les contrats du commerce international	2	20 h
	Droit pénal des affaires	2	20 h
	Droit des assurances	2	20 h
	Droit économique de l'environnement	2	20 h
	Santé et sécurité du travail	2	20 h
	Responsabilité du fait des produits défectueux	2	20 h
Parcours « Droit social » (les trois matières sont à choisir en bloc)	Techniques contractuelles dans la relation du travail	2	20h
	Responsabilité sociale des entreprises	2	20h
	Droit approfondi du travail	2	20h
UE 4 – Initiation à la recherche			
	Conférences (dont méthodologie du rapport de stage)	2	20 h
TOTAL SEMESTRE 1		30	300 h
UE 5 – Stage			
	Stage en entreprise (3 à 6 mois) Mémoire et soutenance	30	20 h
TOTAL SEMESTRE 2		30	20 h

Contrôle des connaissances

L'obtention d'une note au moins égale à 10/20 emporte l'attribution des ECTS attribués à chacune des composantes des unités d'enseignement.

Les cours de l'**Unité 1** font l'objet d'un examen organisé de façon identique pour chacune des spécialités sur la base d'un écrit noté sur 20.

Les cours des **Unités 2 et 3** donnent chacun lieu à un examen écrit ou oral noté sur 20. Les épreuves écrites sont d'une durée de 2 heures.

L'**Unité 4** fait l'objet d'une notation en contrôle continu sur 20.

Le **stage en entreprise** (entreprise + mémoire + soutenance) est noté sur 300 points.

La **compensation** entre les unités et les semestres est possible.

Il y a une session d'examen par an.

Pour obtenir le grade de Master Droit Economie Gestion, Mention Droit économique et des affaires, Spécialité professionnelle « Juriste d'affaires » les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement et obtenu les 60 crédits répartis dans les différentes unités.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »